

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
25 octobre 2017
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 9^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Jürgenson (Estonie)**Sommaire**Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Réduction des risques de catastrophe (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) L'éducation au service du développement durable (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable (*suite*)
- j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (*suite*)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 décembre 2017).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 5

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable
(suite) (A/72/75-E/2017/56, A/72/174, A/72/216,
A/72/343, A/72/343/Corr.1 et A/72/353)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable** (suite) (A/72/228)
 - b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/72/119, A/72/119/Add.1 et A/72/214)
 - c) **Réduction des risques de catastrophe** (suite) (A/72/259)
 - d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/72/82, A/72/152 et A/72/152/Corr.1)
 - e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/72/152 et A/72/152/Corr.1)
 - f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/72/152 et A/72/152/Corr.1)
 - g) **L'éducation au service du développement durable** (suite) (A/72/130)
 - h) **Harmonie avec la nature** (suite) (A/72/175)
 - i) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable** (suite) (A/72/156 et A/72/160)
 - j) **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière** (suite)
1. **M. Yii** (Singapour) souligne que la série de catastrophes naturelles dévastatrices survenues dans le monde entier au cours de l'année écoulée met en lumière l'impérieuse nécessité d'honorer les engagements pris pour assurer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ainsi que d'autres accords et textes connexes, afin de protéger la planète et de bâtir un avenir plus résilient et plus durable. Bien que les

priorités et les difficultés diffèrent suivant les pays, chacun peut tirer de nombreux enseignements de l'expérience des autres.

2. Singapour a acquis la conviction que les États peuvent élaborer des réglementations relatives au rendement énergétique et que les entreprises peuvent concevoir des produits qui répondent à ces normes, mais que de telles mesures sont vaines si les particuliers ne se défont pas de leurs habitudes de gaspillage. Les politiques doivent donc inciter ces derniers à faire les bons choix. À Singapour, par exemple, les ressources énergétiques sont commercialisées à des prix raisonnables et l'utilisation de compteurs intelligents est encouragée pour éviter la déperdition d'énergie. Le plan de développement durable expose les objectifs et projets du pays en la matière.

3. À Singapour, l'intégration et la coopération entre les secteurs public et privé sont essentielles à l'amélioration de l'efficacité et à l'utilisation optimale de ressources limitées pour favoriser le développement durable. Les partenariats public-privé ont été utilisés pour divers projets, concernant notamment des stations de traitement des eaux et des centres d'élimination des déchets. Par exemple, une nouvelle usine de recyclage des eaux usées est actuellement construite à proximité immédiate d'une installation de gestion intégrée des déchets pour exploiter les synergies et permettre aux deux usines d'être autonomes sur le plan énergétique.

4. Des projets et expériences pilotes à petite échelle pourraient ouvrir la voie à de nouvelles solutions. NEWater, une eau recyclée de haute qualité obtenue par traitement des eaux usées, est un élément clef de la stratégie nationale de gestion des ressources en eau. La première usine pilote a été construite en 1974, mais la technologie était à l'époque coûteuse et peu fiable. Elle est toutefois devenue plus abordable à la fin des années 90, et Singapour compte actuellement cinq usines NEWater, qui couvrent jusqu'à 40 % des besoins en eau du pays.

5. Singapour se réjouit à l'idée de continuer à partager son expérience avec d'autres pays, notamment lors de la présentation des résultats de son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018. Elle attend également avec intérêt l'examen approfondi des objectifs de développement durable sur l'eau propre et l'assainissement (n° 6), sur l'énergie propre et d'un coût abordable (n° 7), sur les villes et communautés durables (n° 11), sur la consommation et la production responsables (n° 12), sur la vie terrestre (n° 15) et sur les partenariats pour la réalisation des objectifs (n° 17).

6. **M. Momeni** (République islamique d'Iran) est d'avis que les objectifs de développement durable ne pourront être atteints que si les pays disposent de moyens de mise en œuvre adéquats. L'ONU devra jouer un rôle central de coordination pour renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable et pour améliorer la coopération et les partenariats aux niveaux régional et international. Au cours des quelques prochains mois, les organismes des Nations Unies devront coordonner leurs activités pour aider les pays en développement à réaliser ces objectifs en tenant compte des besoins et des priorités de chacun.

7. Les commissions régionales de l'ONU jouent un grand rôle dans la promotion des objectifs de développement durable aux niveaux régional et sous-régional. Une étroite coopération entre elles mérite plus ample réflexion, et la délégation de la République islamique d'Iran accueille volontiers toute idée novatrice propre à renforcer la coopération régionale et sous-régionale par l'intermédiaire des commissions régionales.

8. La République islamique d'Iran attache une grande importance à l'instauration du développement durable aux niveaux national et régional. Les questions de développement durable, dont l'amélioration de la santé publique, figurent parmi ses priorités nationales. Le but premier à cet égard est de mettre en place une couverture sanitaire universelle dans le pays d'ici à 2025. L'évolution du climat est un autre défi de taille, qui a donné lieu à l'élaboration de plans et de programmes pour évoluer vers une économie sobre en carbone. Les tempêtes de sable et de poussière, notamment, sont un obstacle majeur au développement durable des pays touchés, en particulier en Asie et en Afrique. L'ONU doit prendre d'urgence des mesures appropriées pour renforcer la coopération régionale et internationale et fournir une aide efficace pour tenter de résoudre ce problème.

9. Le développement durable et la paix sont indissociables. Les conflits et l'extrémisme ayant gagné du terrain dans le monde ces dernières années, la réalisation des objectifs de développement durable exige que des solutions efficaces soient trouvées aux problèmes que rencontrent les pays et les régions, notamment au Moyen-Orient où la situation appelle une action urgente.

10. **M^{me} Kharashun** (Biélorus) fait savoir que les questions de développement durable sont une priorité pour le Biélorus, qui s'emploie sans relâche à sensibiliser le public au Programme 2030. Le Coordonnateur national pour la réalisation des objectifs de développement durable, poste créé par le

Président du Biélorus, est à la tête du Conseil national pour le développement durable, qui a pour tâche de faciliter les échanges intersectoriels et l'examen des progrès. Il a présenté l'examen national volontaire du Biélorus au Forum politique de haut niveau de juillet 2017 et a cité des exemples de mesures concrètes prises en vue d'atteindre ces objectifs. Le Biélorus se propose de recourir à des auditions parlementaires et de mener des consultations nationales auprès d'un large éventail de partenaires, dont certains issus de la société civile, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

11. Les entités régionales sont un maillon important de l'action menée aux niveaux mondial et national en faveur du développement durable. Les commissions régionales de l'ONU, en particulier la Commission économique pour l'Europe, joue un rôle de premier plan dans la mobilisation des dirigeants politiques et la promotion des partenariats.

12. L'établissement de partenariats entre les coordonnateurs nationaux aiderait à optimiser les initiatives multilatérales en faveur du développement durable et à lutter contre les menaces et problèmes mondiaux. Dans ce contexte, le Biélorus prévoit d'organiser en 2018 un forum régional à l'intention des coordonnateurs nationaux des pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants, qui devrait donner l'élan nécessaire à la création d'un réseau international de coordonnateurs nationaux, placé sous l'égide de l'ONU. La délégation du Biélorus propose également que le Département des affaires économiques et sociales crée une base de données répertoriant les mécanismes nationaux chargés des objectifs de développement durable, ce qui permettrait d'assurer une coopération efficace entre les États Membres à l'avenir.

13. Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la mise en place de partenariats pour mobiliser le potentiel des États. Une coopération internationale accrue est notamment nécessaire pour appuyer le renforcement des capacités des pays à revenu intermédiaire, dont les besoins et intérêts spécifiques doivent faire l'objet d'une attention particulière, faute de quoi les objectifs de développement durable ne pourront être atteints.

14. Le Mécanisme de facilitation des technologies est un élément important du nouveau programme de développement et le Biélorus est prêt à y participer de manière constructive. Ce mécanisme doit continuer d'être véritablement démocratique, ouvert à tous les pays intéressés et axé sur le bien commun. Il faut en outre accorder, dans ce cadre, une place particulière à

l'énergie, qui est intrinsèquement liée aux changements climatiques, à la croissance économique, à la sécurité alimentaire et à tous les défis mondiaux. Il serait logique d'envisager l'établissement d'un programme global des Nations Unies sur l'énergie qui tienne compte des intérêts de tous les États, notamment en ce qui concerne les transferts de technologies et l'accroissement de l'efficacité énergétique.

15. Le Bélarus est prêt à poursuivre sa collaboration avec les organisations intergouvernementales qui composent l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour Tchernobyl. Le relèvement des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl doit rester au centre des préoccupations internationales.

16. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) signale que sa délégation a jugé utiles les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement (A/72/119). Afin de coordonner la coopération internationale pour la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), il importe que le Comité directeur des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement et le dialogue mondial et multipartite de petits États insulaires en développement partenaires poursuivent leurs travaux. La délégation de la Fédération de Russie se félicite de l'utilisation de plateformes interactives pour diffuser des informations sur les actions menées par les partenaires pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa ainsi que des engagements volontaires pris lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

17. Les catastrophes naturelles demeurent un obstacle majeur au développement durable. Il convient de continuer à élaborer et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, quelles que soient les causes sous-jacentes de ces changements. La Fédération de Russie continue d'accroître son assistance aux États insulaires, conformément aux Orientations de Samoa et au Programme 2030, et finance, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la mise en œuvre d'un projet régional de résilience face aux catastrophes dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.

18. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le Cadre de

Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, notamment d'ici à 2020. Les centres de crise et les centres de réduction des risques de catastrophe ont un rôle déterminant à jouer à cet égard. La Fédération de Russie est favorable au renforcement des liens entre ces centres et aux échanges opérationnels d'informations pour une intervention rapide en cas de catastrophe.

19. La lutte contre les changements climatiques nécessite des données scientifiques fiables et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale plateforme pour l'examen de fond des questions liées au climat. L'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris est un objectif prioritaire.

20. La Fédération de Russie prépare actuellement le cadre législatif pour la ratification de l'Accord de Paris. Elle a par ailleurs entamé la mise au point d'une stratégie de développement à long terme à faibles émissions de gaz à effet de serre ainsi que d'un plan d'adaptation national, entre autres initiatives.

21. Le fonds d'affectation spéciale Russie-PNUD pour le développement comprend un guichet consacré aux changements climatiques, qui a été établi pour financer des projets visant notamment à améliorer l'efficacité énergétique dans les pays de l'Union économique eurasiennne, à renforcer les capacités de lutte contre les feux de forêt en Arménie, à accroître la résilience aux changements climatiques au Tadjikistan et à améliorer la planification et la gestion durables des ressources en eau à Santiago de Cuba.

22. Afin de garantir l'accès universel à l'énergie d'ici à 2030, il faudra à la fois optimiser l'utilisation des combustibles traditionnels et accroître la part des sources d'énergie renouvelables. En conséquence, la Russie prend actuellement des mesures pour améliorer les rendements énergétiques et moderniser le secteur de l'énergie. À l'heure actuelle, environ 40 % de l'électricité consommée dans le pays sont produits à partir de sources non liées au carbone et le pourcentage de la production venant de centrales à charbon est l'un des plus bas parmi les grands pays industrialisés. D'ici à 2024, seront mis en place environ 6 gigawatts de nouvelles capacités de production à partir de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et de petites centrales hydroélectriques. Une attention particulière est également accordée à l'élaboration de projets respectueux de l'environnement dans les zones reculées et isolées.

23. Le Président de la Fédération de Russie a proclamé 2017 année de l'environnement. La Russie compte actuellement plus de 12 000 zones protégées,

couvrant plus de 232,5 millions d'hectares, soit 13 % du territoire. Elle a une longue expérience en matière de protection de la biodiversité. Les mesures prévues en 2017 et au-delà concernent notamment l'extension des réserves naturelles, l'amélioration des systèmes de gestion des ordures ménagères et la conservation de l'eau et des ressources forestières.

24. **M^{me} Rodríguez Abascal** (Cuba) note que la pauvreté, la discrimination et les inégalités sociales se maintiennent à des niveaux inacceptables, y compris dans les pays industrialisés et que l'écart se creuse entre le Nord et le Sud. Alors même qu'elles se raréfient, les ressources naturelles de la planète continuent d'être utilisées de manière inefficace et sans discernement pour maintenir des modes de production et de consommation non viables. Malgré l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable, les progrès accomplis à ce jour sont manifestement insuffisants et les signes d'une solution juste et définitive à ces problèmes ne sont toujours pas en vue. La Commission devrait au moins réfléchir aux causes profondes de cette situation et aux moyens de mobiliser la volonté politique nécessaire pour que les pays développés honorent leurs engagements et responsabilités historiques.

25. Le développement durable exige davantage d'efforts communs sur la base de politiques cohérentes et inclusives, un partenariat mondial renouvelé, la mobilisation efficace des ressources financières et des conditions favorables à tous les niveaux. Un renforcement des capacités, notamment des capacités statistiques, est indispensable et il convient de favoriser le transfert de technologies aux pays en développement.

26. Le système des Nations Unies doit accorder une place prioritaire à l'élimination de la pauvreté, qui est le plus grand défi mondial et un préalable indispensable au développement durable. Dans cette optique, il doit accroître l'aide qu'il fournit effectivement aux États pour assurer une mise en œuvre équilibrée et intégrée du Programme 2030 afin de ne laisser personne de côté. Il lui faut également reconnaître et respecter la diversité des approches, des visions, des modèles et des instruments choisis par tous les pays dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination et à la lumière de leurs circonstances et priorités nationales.

27. La température moyenne mondiale en surface a été atteint un nouveau record en 2016 pour la troisième année consécutive et la saison 2017 des ouragans dans l'Atlantique a été la plus destructrice depuis 2005. Il

ne fait aucun doute que les changements climatiques sont un obstacle au développement durable et une menace pour la survie de l'humanité. Cuba est résolue à mettre en œuvre l'Accord de Paris et exhorte en outre les États parties à s'attacher à honorer leurs engagements et à élargir le champ d'application de cet Accord sur la base de responsabilités communes mais différenciées, tout en reconnaissant la vulnérabilité des pays les moins avancés, en particulier les petits États insulaires.

28. **M^{me} Shurbaji** (République arabe syrienne) fait valoir que deux ans après l'adoption du Programme 2030, des circonstances géopolitiques et économiques exceptionnelles mettent à mal les efforts déployés par nombre d'États pour promouvoir le développement durable. Bien que son gouvernement continue de s'employer à promouvoir le développement dans l'intérêt du peuple syrien, ses efforts sont sapés par des sanctions économiques, la guerre terroriste brutale menée contre la Syrie et les meurtres et autres crimes perpétrés par la soi-disant coalition internationale contre des civils syriens et l'infrastructure du pays.

29. Avec l'aide de leurs alliés, les forces armées syriennes poursuivent leur lutte contre les groupes terroristes, qui sont armés, financés et soutenus de diverses façons par certains États, malgré les dénégations répétées de ces derniers. Afin de promouvoir le développement, tous les États doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et doivent éviter le « deux poids, deux mesures » et la sélectivité.

30. La Syrie a adopté une approche axée sur l'être humain dans son action en faveur du développement durable et poursuivra sa collaboration avec le PNUD à cette fin. Le Gouvernement syrien estime que créer des circonstances favorables, au lieu de se limiter à fournir une assistance, est la clef du succès des stratégies de développement durable. Il est également essentiel que la communauté internationale et l'ONU tiennent compte de la situation particulière de chaque pays dans l'élaboration des initiatives de développement.

31. Les objectifs de développement durable ne pourront pas être atteints tant que les États s'obstineront à politiser leur action, en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies. La Syrie exhorte la communauté internationale à soutenir sans réserves ses initiatives de développement ainsi que ses efforts de secours d'urgence. Mais tant que les sanctions économiques unilatérales imposées au peuple syrien ne seront pas levées, il sera difficile d'envisager d'autres initiatives que celles visant à répondre aux

besoins urgents et de privilégier plutôt la croissance économique et la reconstruction de l'infrastructure du pays, de ses systèmes d'éducation et de soins de santé, entre autres.

32. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/72/353), l'intervenante souligne que celle-ci n'est qu'une des nombreuses répercussions négatives de l'attitude agressive d'Israël. La communauté internationale doit s'assurer que les autorités d'occupation israéliennes sont tenues juridiquement et moralement responsables de leurs violations répétées du droit international, y compris de certaines résolutions pertinentes de l'ONU.

33. **M^{me} Picco** (Monaco) rappelle que son pays a toujours apporté une attention prioritaire à l'application des conventions des Nations Unies relatives à l'environnement. Monaco est donc particulièrement préoccupé par le manque de capacités pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, notamment dans les pays en développement.

34. L'opération « Les explorations de Monaco » est un exemple de projet novateur donnant la priorité à la coopération avec des scientifiques et des chercheurs du monde entier, qui ont été invités à participer à des programmes ciblés à bord du Yersin, navire de recherches qui sillonnera les mers du globe pendant trois ans.

35. Conscient de la nécessité de renforcer la résilience des petits États insulaires en développement, Monaco collabore depuis plusieurs années à un projet de restauration des mangroves avec Ole Siosiomaga Society Incorporated, organisation non gouvernementale samoane. Dans le cadre de son engagement de longue date en faveur des aires marines protégées, dont le lien économique et social avec le tourisme durable est désormais reconnu, Monaco travaille aussi depuis de nombreuses années avec l'Union internationale pour la conservation de la nature.

36. Dans le cadre de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement, Monaco s'est fait l'avocat d'un tourisme respectueux de l'environnement et du transport intermodal et a soutenu une campagne de réduction des déchets marins, entre autres mesures de protection de l'environnement.

37. L'intervenante salue les progrès considérables accomplis en matière de réduction des risques de catastrophe depuis l'adoption de la Déclaration de Sendai. Pour sa part, Monaco s'est doté d'un système

d'alerte qui permet à la population de recevoir des informations sur les événements climatiques, la pollution marine et les risques technologiques et sismiques.

38. Monaco est partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a ratifié l'Accord de Paris en 2016. Sa contribution au Fonds vert pour le climat pour la période 2016-2017 s'élève à 26 euros par habitant.

39. Après avoir reçu un European Energy Award en 2014, Monaco vise à présent à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990, et à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Ces nouveaux objectifs nécessiteront de multiplier par quatre les résultats obtenus jusqu'ici et, à cette fin, la Mission pour la transition énergétique a publié en mars 2017 un livre blanc sur la transition énergétique.

40. **M. Rahmanto** (Indonésie) considère que les engagements pris par la communauté internationale en faveur du développement durable exigent, avant tout, un partenariat mondial revitalisé, afin d'accélérer le processus de mise en œuvre en s'appuyant notamment sur la science, la technologie et l'innovation.

41. Il est impératif également de fournir une assistance technique efficace et durable aux pays concernés et de renforcer leurs capacités. À cet égard, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dont les programmes sont adaptés aux priorités de développement de chaque pays, peuvent contribuer à créer un sentiment d'appropriation nationale et d'inclusivité.

42. Enfin, l'ONU et les organismes qui lui sont reliés doivent jouer autant que possible leur rôle de moteur du développement durable. Au niveau mondial, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et l'Assemblée générale peuvent servir de plateformes de partage des connaissances et de résolution des problèmes. Ces assemblées multilatérales sont des lieux idéals pour échanger les bonnes pratiques et partager les données d'expérience de manière à réduire le temps d'apprentissage pour les parties prenantes locales.

43. La mise en application des divers engagements convenus par la communauté internationale exigera une solide détermination. Pour sa part, l'Indonésie n'a jamais failli à mettre en œuvre les politiques de développement durable, comme en témoignent notamment le moratoire du Gouvernement sur les nouvelles concessions forestières et sa politique relative aux énergies renouvelables.

44. Enfin, l'intervenant invite les États Membres à participer à une réunion du Forum des États insulaires et États archipels, prévue en 2018, au cours de laquelle des mesures concrètes seront proposées sur des questions telles que l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, qui concerne la vie aquatique.

45. **M^{me} Ataeva** (Turkménistan) indique que les objectifs de développement durable sont un point essentiel de la coopération stratégique entre le Turkménistan et l'Organisation des Nations Unies. En 2015, à la suite de consultations approfondies avec des représentants de l'Organisation, le Gouvernement turkmène a sélectionné et approuvé 17 objectifs, 148 cibles et 193 indicateurs. Le pays s'est ensuite doté d'un dispositif de mise en œuvre et, s'agissant des objectifs, d'un centre de formation et de méthodologie dédié.

46. La délégation turkmène continuera de contribuer activement à l'application des résolutions 69/213 et 70/197 de l'Assemblée générale sur les couloirs internationaux de transport et de transit. En novembre 2016, le Secrétaire général a convoqué la première Conférence mondiale sur le transport durable, qui a eu lieu au Turkménistan et a contribué de manière notable à la mise en œuvre de ces résolutions. Le Turkménistan a ensuite tenu des consultations officieuses au cours desquelles a été examiné le projet de résolution intitulé « Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable », qui a été présenté à la Deuxième Commission pour examen à la session en cours. L'intervenante appelle les États Membres à appuyer le projet de résolution, dont l'adoption contribuera à rendre les transports plus sûrs et plus fiables.

47. Le Turkménistan présidera la Conférence de la Charte de l'énergie en 2017. À cette occasion, le pays redoublera d'efforts pour élaborer un nouvel instrument juridique international portant sur l'énergie durable et s'attachera à créer les conditions nécessaires à une diversification des sources d'énergie et des itinéraires d'approvisionnement.

48. Le Turkménistan, qui assure actuellement la présidence du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, souhaite organiser en 2018 un sommet des chefs d'État des membres fondateurs du Fonds, en coopération avec des institutions spécialisées, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

49. Le Turkménistan soutient l'Accord de Paris et continuera de participer à l'effort international en faveur de la protection de l'environnement, de la gestion des ressources en eau et de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et anthropiques, entre autres.

50. **M^{me} Nipomici** (République de Moldova) note qu'en dépit des engagements colossaux pris par la communauté internationale aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, le Secrétaire général, dans le rapport où il présente un point annuel sur les objectifs de développement durable (E/2017/66), indique clairement que les progrès sont inégaux d'une région du globe à l'autre. Il ressort de l'examen d'ensemble du Secrétaire général qu'il reste encore fort à faire pour éliminer la pauvreté et la faim, permettre à tous de vivre en bonne santé, parvenir à l'égalité entre les sexes, encourager l'innovation et bâtir une infrastructure durable et résiliente.

51. La complexité du Programme de 2030 impose de recourir davantage à l'innovation et aux technologies de l'information. Le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et la manifestation connexe consacrée à l'innovation et à la connectivité, qui ont eu lieu au printemps, ont été, pour les États Membres, une bonne occasion d'échanger les bonnes pratiques et d'engager un dialogue de fond avec des innovateurs et des entreprises technologiques de pointe. À cet égard, l'ONU doit jouer un rôle actif en facilitant davantage la coopération entre les gouvernements et le secteur de la science, de la technologie et de l'innovation et en aidant à reproduire les pratiques exemplaires en matière d'exploitation des innovations pour faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale.

52. Pour ne laisser personne de côté, il est impératif de renforcer la coopération internationale et notamment d'assurer une plus large participation des institutions financières internationales, du secteur privé et des organisations philanthropiques à la collecte de ressources et au renforcement des capacités indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Les banques multilatérales de développement ont montré l'exemple lors de la réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures en 2017, en convenant d'encourager l'investissement du secteur privé dans les infrastructures essentielles et de soutenir les partenariats public-privé.

53. Pour renforcer les capacités nécessaires aux États Membres, tirer parti des partenariats et favoriser la

participation de l'ensemble de la société à la mise en œuvre du Programme 2030, il faut que les organismes des Nations Unies soient plus responsables, plus transparents et davantage tournés vers les résultats. À cet égard, la délégation moldave soutient la réforme du système des Nations Unies pour le développement proposée par le Secrétaire général. Elle attend également avec intérêt son rapport final sur la question, qui devrait contenir des recommandations concrètes pour améliorer le soutien collectif à la mise en œuvre du Programme 2030.

54. Les femmes et les filles sont également des moteurs essentiels du développement durable. Il demeure donc capital de mettre davantage l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pour rendre possible la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles du développement durable.

55. La République de Moldova, avec l'appui de ses partenaires de développement, publiera prochainement sa stratégie nationale de développement, qu'elle a intitulée « Moldova 2030 ». Cette stratégie, qui est pleinement conforme aux objectifs de développement durable et aux autres engagements internationaux, servira de guide pour la mise en œuvre d'un programme de réforme conçu dans l'intérêt de tous les citoyens du pays.

56. Le Gouvernement moldave partage les préoccupations exprimées par de nombreux États Membres concernant les effets des changements climatiques sur l'effort de développement durable. La République de Moldova a présenté sa contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris en septembre 2015.

57. **M^{me} Ochir** (Mongolie) estime que, deux ans après le lancement du Programme 2030, la participation active de nombreuses parties prenantes demeure essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable s'est imposé comme la plateforme centrale du suivi et de l'examen du Programme 2030 et s'est durablement affirmé comme l'instance de choix pour examiner les enjeux et les obstacles structurels qui exigent une action concertée à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, la délégation mongole réitère l'importance fondamentale du financement du développement, du transfert de technologie, du renforcement des capacités et d'un partenariat mondial revitalisé et renforcé, comme le prévoient le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

58. La délégation accueille avec satisfaction les recommandations formulées par le Mécanisme de facilitation des technologies, notamment celle visant à ce que les autorités nationales, le secteur privé et d'autres partenaires augmentent les investissements intelligents, notamment pour renforcer les capacités humaines et productives dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et libérer ainsi le potentiel créatif. Elle attend par ailleurs avec intérêt l'édition 2019 du Rapport mondial sur le développement durable, dans laquelle les liens entre science et politique générale seront mis en évidence pour fournir aux décideurs un instrument solide, fondé sur des données d'observation, qui leur servira à mettre en œuvre avec succès le Programme 2030.

59. Le programme Vision 2030 pour le développement durable de la Mongolie, adopté en février 2016, comprend des objectifs tels que l'élimination de toutes les formes de pauvreté dans le pays, la transformation de la Mongolie en un pays à revenu moyen supérieur et la promotion du développement vert, tout en encourageant l'instauration d'un système de gouvernance solide et transparent. Ces objectifs ont également été intégrés au Plan d'action de l'État pour la période 2016-2020, au programme d'action national sur les changements climatiques et à d'autres documents d'orientation importants. Pour garantir une plus grande cohérence des politiques, les autorités élaborent actuellement un plan à moyen terme sur les objectifs de développement durable, dans lequel des cibles et des indicateurs seront déterminés, des modèles de développement élaborés et des mesures définies pour favoriser la coordination et les synergies entre les différents secteurs concernés.

60. Dans le cadre de la suite donnée à la Déclaration de Sendai, le Parlement mongole a approuvé plusieurs documents d'orientation relatifs à la réduction des risques de catastrophe. Il s'agit de réformer la gestion de ces risques en créant un environnement juridique propice à la création de plateformes locales dédiées, en définissant clairement les rôles et les responsabilités des diverses parties prenantes et en renforçant le statut juridique des responsables de l'organisation des opérations d'urgence. Une série de plans et programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe a été adoptée en 2015 et un projet de stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe à moyen terme a été élaboré, en conformité avec les quatre actions prioritaires définies dans la Déclaration de Sendai. La Mongolie élargit sa coopération dans ce domaine avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. En tant que pays hôte de la Conférence ministérielle asiatique de 2018 sur la

réduction des risques de catastrophe, elle a organisé, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la réunion du Partenariat asiatique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en 2017.

61. La présentation des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable est une bonne occasion, pour les États Membres, de partager leur expérience de la mise en œuvre du Programme 2030. Il pourrait être utile d'établir une synthèse des bonnes pratiques et des enseignements tirés de ces examens.

62. **M. Dewar** (Mexique) dit que les grands pas faits sur la voie du développement durable, tels que le Programme 2030, l'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba, ont rétabli la confiance dans le multilatéralisme. Toutefois, pour tirer parti de l'élan créé par ces accords majeurs, il est impératif de traduire les paroles en actions. Pour sa part, le Mexique progresse grâce à des mesures spécifiques, pleinement conformes à ces instruments et fondées sur un principe phare : ne laisser personne de côté.

63. La nature transversale des objectifs de développement durable impose de modifier la façon dont les politiques publiques sont conçues et mises en œuvre. À titre d'exemple, il ne peut y avoir de développement économique si la situation sociale n'est pas améliorée et si les ressources naturelles et les services écosystémiques ne sont pas exploités rationnellement.

64. Pour respecter ses engagements, le Mexique a établi un conseil national pour le Programme 2030, instance permanente indépendante de l'État, grâce à la participation active des trois branches de l'administration ainsi que d'entreprises privées, du milieu universitaire et d'organismes internationaux. Bien qu'il ait déjà présenté son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau de 2016, le Mexique a décidé de présenter un deuxième examen en 2018 afin de faire part des progrès accomplis grâce aux stratégies qu'il a mises en œuvre pour atteindre les objectifs de développement durable.

65. La reconnaissance de la dimension environnementale du développement durable a été l'une des grandes innovations du Programme 2030. Le Mexique est favorable, comme l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, à l'application sans faille de l'Accord de Paris. Les dommages causés à l'environnement ont de graves conséquences socioéconomiques à l'échelle mondiale, d'où la nécessité de progresser dans la réduction des risques de catastrophe. Un grand pas en avant à cet

égard est l'adoption, à la cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, tenue à Cancun (Mexique), de l'outil de mesure des progrès par rapport aux indicateurs du Cadre de Sendai.

66. Il importe également de donner à l'échelle internationale la priorité à la biodiversité. Le Mexique, qui préside la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, s'inquiète de la lenteur des avancées vers les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, qui doivent être atteints d'ici à 2020.

67. Enfin, le Mexique accueille favorablement le Pacte mondial pour l'environnement, une initiative lancée par la France qui pourrait contribuer à améliorer la prise en compte des questions environnementales dans le Programme 2030.

68. **M. AlGhunaim** (Arabie saoudite) fait savoir que son gouvernement s'efforce d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et qu'à cette fin, il s'emploie à faire en sorte, conformément à ses ambitions à l'horizon 2030, que tous les enfants aient accès à une éducation de qualité. Il investit aussi considérablement dans l'enseignement supérieur et a ouvert plusieurs universités ces dernières années. En outre, il s'efforce de favoriser l'innovation et la créativité tout en veillant à ce que les programmes de recherche et d'études universitaires correspondent aux besoins du marché du travail et aux priorités nationales. Par ailleurs, en 2005, il a lancé le programme de bourses « Serviteur des deux saintes mosquées », qui permet aux étudiants saoudiens de partir étudier dans les plus grandes universités du monde.

69. Le Gouvernement et le peuple saoudiens sont conscients de l'importance du Programme 2030 et les objectifs de développement durable ont été intégrés dans les programmes scolaires et universitaires du pays. Le Ministère de l'éducation s'appuie sur des outils pédagogiques mis au point par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour apporter des améliorations aux programmes d'enseignement.

70. **M. Gertze** (Namibie) souligne que les pays en développement se heurtent à de nombreuses difficultés, découlant notamment des changements climatiques, pour mettre en œuvre le Programme 2030 et veiller à ne laisser personne de côté. La communauté internationale doit s'engager au plus haut niveau politique en faveur de l'Accord de Paris en vue

d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable pour tous, en particulier les pays en développement et les petits États vulnérables. Les États parties à l'Accord qui ne l'ont pas encore fait doivent déposer leurs instruments de ratification dès que possible.

71. L'Afrique est le continent le plus touché par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, qui réduisent le rendement des sols et peuvent aggraver la pauvreté, la famine et les migrations, entre autres conséquences. Sachant que ces phénomènes finissent par compromettre les gains de développement socioéconomique, les mesures nécessaires pour y remédier doivent se voir accorder la priorité et être mises en œuvre conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Programme 2030.

72. Les sécheresses ayant nui à son économie et compromis ses progrès en matière de développement, la Namibie a fait de l'atténuation de leurs effets une priorité, qui a été prise en compte dans la Déclaration du Namib pour le renforcement de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en vue de créer un monde sans dégradation des terres. En outre, en partenariat avec l'Union africaine et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Namibie a accueilli en août 2016 la toute première Conférence africaine sur la sécheresse. Cette manifestation a abouti à l'adoption de deux grands documents : le Cadre stratégique pour la gestion des risques de sécheresse et le renforcement de la résilience en Afrique et la Déclaration de Windhoek sur les moyens d'accroître la résilience à la sécheresse en Afrique.

73. En plus de promouvoir la gestion durable des terres et la restauration des terres dégradées afin de réaliser les objectifs de développement durable, la Namibie prône l'élaboration d'un protocole contraignant relatif à la gestion des sécheresses, sous les auspices de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Elle demandera donc une décision des parties à la Convention pour lancer ce processus.

74. En conclusion, la délégation namibienne se félicite de l'élaboration du Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018-2030), de la création du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres et de l'adoption de la Déclaration d'Ordos lors de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en septembre 2017 à Ordos (Chine).

75. **M. Al-Marri** (Qatar) estime qu'afin de progresser davantage dans la mise en œuvre du Programme 2030, la communauté internationale doit nouer des partenariats mondiaux plus solides et prendre en compte les priorités et besoins de chaque pays, en particulier les pays les moins avancés.

76. Le Qatar est convaincu qu'une éducation inclusive, équitable et de qualité, le renforcement des capacités et la promotion d'une culture de paix, de tolérance et de non-violence peuvent accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'attache donc particulièrement à améliorer les programmes éducatifs et à faire en sorte que chacun, notamment les jeunes, ait accès à une éducation et à une formation professionnelle de qualité. Il élabore et appuie des initiatives et programmes novateurs dans le domaine de l'éducation, dans le pays comme à l'étranger, et a notamment créé la fondation « Education Above All », qui vise à défendre le droit des enfants à l'éducation dans les régions en proie à une crise ou à un conflit, et lancé le programme « Educate a Child », qui a permis à des milliers d'enfants dans le monde d'accéder à un enseignement primaire de qualité. Il s'oppose fermement à toutes les tentatives visant à politiser l'éducation et à perturber l'enseignement et demande à tous les États de respecter les droits des étudiants, conformément aux instruments internationaux pertinents.

77. La promotion du développement durable exige la création de sociétés sûres, pacifiques et inclusives. À cette fin, le Qatar a joué un rôle moteur dans la création de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Il est également vital de surmonter les problèmes posés par les changements climatiques et de favoriser l'utilisation de sources d'énergie propres et renouvelables.

78. Le développement durable est au cœur des ambitions du Qatar à l'horizon 2030, dans lesquelles sont définis les principaux objectifs sociaux, économiques et de développement humain. Le Qatar a en outre intégré le Programme 2030 à sa stratégie nationale de développement pour la période 2017-2022. Grâce au succès de ses programmes et politiques de promotion du développement humain, le pays occupe la première place à l'échelle du monde arabe et la trente-troisième place à l'échelle mondiale dans le classement de l'indice de développement humain du PNUD.

79. **M^{me} Cedano** (République dominicaine) souligne que les changements climatiques menacent l'existence de populations, de pays et de cultures. Dans la région des

Caraïbes, les ouragans Maria et Irma ont récemment emporté des vies et infligé des dégâts considérables aux infrastructures. L'ouragan Nate a provoqué, à son tour, des inondations et des glissements de terrain et fait un grand nombre de victimes dans plusieurs pays d'Amérique centrale. Ces événements montrent clairement qu'il faut être à l'écoute de la nature et mieux comprendre les nouvelles menaces qui pèsent désormais sur la paix et la sécurité internationales.

80. L'élévation du niveau de la mer due au réchauffement climatique a une incidence directe sur les conditions de vie, provoquant des déplacements de population, accentuant les rivalités pour la possession des ressources et entraînant donc une plus grande instabilité nationale et régionale. Les petits États insulaires en développement ont été particulièrement touchés et, à moins que des mesures ne soient prises d'urgence, des pays bien plus grands finiront pas être concernés, ce qui mettra en péril la paix et la sécurité internationales.

81. Dans un environnement en mutation, il est indispensable non seulement d'intégrer la réduction des risques de catastrophe aux programmes de développement, mais aussi d'examiner les effets de l'urbanisation mondiale croissante et les difficultés qu'elle entraîne. De plus, les problèmes de sécurité découlant des changements climatiques doivent être repérés assez tôt pour que l'on puisse rapidement agir de concert et de façon décisive.

82. La Commission doit clairement appeler à l'unité en vue de soutenir l'action commune requise pour que les petits États insulaires en développement puissent mettre en œuvre le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable.

83. **M. Ngo Gia Thuan** (Viet Nam) dit que l'un des effets des changements climatiques est l'accroissement du risque de catastrophes naturelles, comme démontré tout récemment par les trois ouragans consécutifs qui ont sévi dans l'océan Atlantique. Bien que des progrès aient été accomplis au cours des deux années écoulées depuis la mise en œuvre du Cadre de Sendai, la communauté internationale doit agir de façon cohérente, intégrée et collective face aux catastrophes naturelles, conformément au Programme 2030 et à l'Accord de Paris. La délégation vietnamienne salue donc les efforts faits par la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et l'adoption, en novembre 2016, du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

84. Le Viet Nam a pris plusieurs mesures énergiques pour s'attaquer aux changements climatiques, avec l'appui précieux de divers organismes des Nations

Unies. Ces mesures comprennent notamment l'intensification de l'éducation et de la formation du public en matière de réduction des risques de catastrophe, le renforcement du cadre réglementaire et des politiques nationales concernant la préparation à ces risques et l'élaboration d'une stratégie nationale sur les changements climatiques.

85. La délégation vietnamienne voudrait soumettre quelques idées sur les moyens de réduire les risques de catastrophe dans les années à venir. Premièrement, sachant qu'il s'agit là d'un aspect essentiel de la mise en œuvre du Programme 2030, cette réduction doit être considérée de manière plus large dans le contexte des objectifs de développement durable. Elle doit également faire partie intégrante des plans stratégiques des entités des Nations Unies. Deuxièmement, le système des Nations Unies doit s'employer en priorité à renforcer la résilience des pays en développement fréquemment touchés par des catastrophes naturelles, tout en continuant de leur apporter un appui. Troisièmement, les responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophe doivent être partagées entre les parties prenantes publiques et privées et il est primordial de tirer parti des possibilités de partenariat dans tous les secteurs.

86. **M. Safah** (Iraq) est d'avis que l'éducation est la pierre angulaire du développement durable et que, pour atteindre leurs objectifs de développement durable, les États doivent pouvoir s'appuyer sur une population active qualifiée à même de contribuer à des sociétés fortes, pacifiques et sûres et de favoriser la stabilité économique et sociale. Les États doivent nouer un partenariat mondial pour promouvoir l'éducation et mieux faire connaître le Programme 2030, en veillant à ce que le développement durable soit traité dans les programmes scolaires et universitaires.

87. L'Iraq apprécie vivement le soutien que lui apporte l'Assemblée générale dans la guerre qu'il mène contre les bandes terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) ainsi que son positionnement en faveur de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays. Le Gouvernement iraquien demande à la communauté internationale d'appuyer ses efforts de reconstruction afin qu'il puisse, entre autres, rétablir les infrastructures éducatives dans les zones libérées.

88. Signataire de l'Accord de Paris, l'Iraq a activement participé à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en 2016 à Marrakech (Maroc). Il demande aux États développés de s'acquitter de l'obligation que leur fait

l'Accord de Paris d'aider les États plus vulnérables face aux effets des changements climatiques.

89. En dépit du ralentissement de la croissance économique provoqué par la brutale agression commise par l'EIIL contre l'Iraq, le pays s'efforce de réduire ses émissions de dioxyde de carbone, comme l'exigent ses priorités nationales et ses plans de développement. De fait, l'Iraq a été à l'origine de moins de 0,2 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale entre 1990 et 2011. Il a néanmoins adopté un plan ambitieux visant à réduire ses émissions de 14 % d'ici à 2035. Il a été l'un des premiers à faire appel à des sources d'énergie propres et renouvelables et à mettre en place des régimes de gestion du carbone respectueux de l'environnement et il s'efforce de créer davantage d'espaces verts sur son territoire. Il a également l'intention d'introduire l'utilisation du gaz de pétrole pour les automobiles et de transformer certaines de ses centrales électriques en centrales à cycle combiné, afin d'augmenter leur rendement.

90. La lutte contre les changements climatiques exige un effort international collectif fondé sur l'Accord de Paris et sur le principe de responsabilités communes mais différenciées. L'Iraq prie instamment la communauté internationale de lui fournir l'assistance économique dont il a besoin à ce stade critique de son histoire et souligne que la crise économique qu'il traverse actuellement, en raison de la chute des cours mondiaux du pétrole, du coût extrêmement élevé de la guerre contre l'EIIL et des dépenses à engager pour la reconstruction de villes fortement endommagées dans les zones libérées, implique que, sans une telle assistance, le pays aura peu de ressources disponibles pour mener à bien son ambitieux programme en matière de climat.

91. **M. Mangisi** (Tonga), accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé « Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement » (A/72/214), dit que la délégation des Tonga est heureuse de constater que le rapport tient compte des succès obtenus par plusieurs partenariats en faveur de petits États insulaires en développement. Néanmoins, le manque de moyens de mise en œuvre adéquats et durables demeure une difficulté commune à ces États et compromet leur capacité de réaliser les trois dimensions du développement.

92. En tant qu'un des pays les plus exposés aux catastrophes naturelles, les Tonga continuent d'attacher une grande importance à l'intégration de stratégies d'atténuation et d'adaptation dans les accords internationaux tels que l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai, mais aussi dans sa propre stratégie nationale de renforcement de la résilience face aux changements climatiques. Par exemple, elles se sont engagées à doubler leurs aires marines protégées et à réduire de 70 % leur dépendance aux combustibles fossiles pour la production d'électricité d'ici à 2030. En outre, conscientes de l'importance de la biodiversité pour les moyens de subsistance et le bien-être de leur population, les Tonga intensifient la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Convention sur la diversité biologique et lancent des initiatives volontaires dans l'esprit de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, tenue récemment.

93. Le plein accès, sur un pied d'égalité, à une éducation de qualité à tous les niveaux constitue également une condition préalable à l'instauration du développement durable. La plus grande part du budget national est donc allouée à l'éducation, suivie de la santé.

94. Afin de renforcer la coopération internationale et régionale en matière d'énergie durable, essentielle à la poursuite du développement durable, les Tonga ont récemment créé le Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le Centre aidera les pays et territoires insulaires du Pacifique à faire progresser leurs priorités et engagements respectifs en faveur de l'énergie durable.

95. Les Tonga sont reconnaissantes au PNUD de les avoir aidées à établir un mécanisme national d'examen et de suivi des Orientations de Samoa. Elles sont conscientes également du rôle vital joué par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable dans le contrôle et le suivi des engagements pris en faveur des petits États insulaires en développement dans le cadre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. La communauté internationale, y compris les banques multilatérales de développement, le système des Nations Unies et les autres parties concernées, doit continuer de fournir aux petits États insulaires en développement le soutien crucial dont ils ont besoin pour remédier aux vulnérabilités qui leur sont propres.

96. **M. Bilan** (Ukraine) affirme que son pays est fermement déterminé à atteindre les objectifs de développement durable, en dépit des menaces qui pèsent actuellement sur la stabilité et la sécurité

nationales en raison d'une agression extérieure, et qu'il continue de s'efforcer d'atteindre les cibles fixées dans des domaines tels que l'amélioration de la qualité de l'éducation, la promotion de l'égalité des sexes et la préservation de l'environnement. Le Gouvernement ukrainien consacre plus de 5 % du produit intérieur brut à la défense et dans le même temps met en œuvre des projets de réforme ambitieux qui visent notamment à lutter contre la corruption, à favoriser la réforme judiciaire, à rendre les conditions plus propices à l'investissement et à promouvoir la décentralisation.

97. L'Ukraine demeure aussi pleinement attachée au respect de ses obligations découlant de l'Accord de Paris et, dans ce contexte, a été le premier pays européen à déposer son instrument de ratification auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que l'atténuation des changements climatiques est une composante essentielle du développement durable.

98. Toutefois, aucun pays ne peut parvenir au développement durable sans connaître la paix et la sécurité. L'Ukraine sait par expérience que les conflits ont de lourdes conséquences sur la vie quotidienne. Elle souhaite donc rappeler qu'en tant qu'objectifs universels, le développement durable et la résolution pacifique des conflits sont inextricablement liés.

99. **M^{me} Loe** (Norvège) estime que la réalisation des objectifs de développement durable exige de prendre en compte les questions macroéconomiques dans les débats sur l'intégration des trois dimensions du développement durable.

100. Aucune population au monde ne sera épargnée par les changements climatiques, comme en témoignent les ouragans qui ont récemment frappé les Caraïbes, les inondations extrêmement violentes en Asie et la persistance de sécheresses mortelles en Afrique. De manière directe et indirecte, les changements climatiques ont un effet multiplicateur : ils aggravent la pauvreté, compromettent l'éducation, nuisent à la sécurité sanitaire et alimentaire et augmentent le risque de conflits et de migrations de masse, en particulier dans les pays fragiles. Sans des mesures urgentes pour les contrer, ils pourraient saper tous les autres efforts faits en faveur du développement durable. Dans cette optique, la prévention est importante. Le Cadre de Sendai établit des priorités et des objectifs clairs en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe d'ici à 2030.

101. Toutefois, il ne suffit pas de s'intéresser aux conditions de vie sur terre. La gestion rationnelle et l'utilisation durable des zones océaniques est un autre élément crucial pour atteindre les objectifs de

développement durable, notamment parce que les océans peuvent beaucoup contribuer à la croissance économique et au progrès humain.

102. L'énergie propre et renouvelable contribue de façon déterminante à la lutte contre les changements climatiques car elle permet de faire progresser simultanément le programme mondial sur plusieurs fronts. Plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité, tandis que plus de trois milliards sont contraintes de cuisiner avec des combustibles polluants et inefficaces. Sans des progrès rapides dans la réalisation de l'objectif 7, en faveur d'une énergie propre à un coût abordable, il sera impossible d'atteindre les autres objectifs.

103. Une stratégie globale et intégrée est essentielle à tout progrès. Les objectifs nationaux ne pourront être atteints qu'en mettant en place un véritable partenariat mondial pour le développement.

104. **M. Mohamed** (Maldives) signale que le respect des impératifs de durabilité est une tradition de longue date de son pays qui détermine son approche de la mise en œuvre du Programme 2030. Eu égard à un vaste ensemble de priorités enracinées dans les pratiques ancestrales, les Maldives ont déjà pris des mesures pour intégrer les objectifs de développement durable dans leurs moyens d'action nationaux, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes, la croissance économique inclusive et équitable, la consommation durable et le renforcement de la résilience aux niveaux national et local.

105. Comme indiqué dans son examen national volontaire présenté au Forum politique de haut niveau de 2017, les autorités ont engagé une ambitieuse transition vers une économie sobre en carbone : d'ici à 2018, 30 % de la consommation énergétique nationale devront provenir de sources renouvelables. En outre, les Maldives, qui président l'Alliance des petits États insulaires, ont lancé, en collaboration avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Initiative pour l'énergie insulaire renouvelable et accueillent actuellement une réunion des ministres de l'énergie de petits États insulaires afin d'appuyer la transition vers les énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

106. La Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, tenue récemment, a grandement contribué à mobiliser l'élan politique nécessaire. À cet égard, la délégation maldivienne se félicite de l'appel à l'action lancé dans la résolution 71/312 de l'Assemblée générale et des engagements volontaires

pris à l'issue de la Conférence. Les Maldives ont elles-mêmes pris neuf de ces engagements.

107. Pour les Maldives, le développement durable est intrinsèquement lié aux océans, qui sont au cœur des industries nationales du tourisme et de la pêche. La pêche artisanale durable, qui se pratique traditionnellement aux lignes à canne, contribue à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois et au travail décent, tandis que le tourisme, première industrie du pays, est souvent cité comme un excellent exemple de tourisme durable.

108. Toutefois, bien qu'animées des meilleures intentions, les Maldives, comme de nombreux autres petits États insulaires en développement, souffrent du manque de capacités techniques et de ressources humaines, en particulier pour l'analyse des données collectées et l'élaboration de données de référence aux fins des indicateurs des objectifs de développement durable. L'intervenant demande donc aux partenaires de développement ayant les compétences requises d'intensifier leurs efforts et encourage les organismes concernés des Nations Unies à se coordonner pour renforcer les capacités des petits États insulaires.

109. **M. Chaves** (Timor-Leste) indique que son gouvernement cherche à faire du Timor-Leste un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) prospère et fort grâce à son plan de développement stratégique pour la période 2011-2030. Ayant déjà été le théâtre de conflits, le Timor-Leste sait qu'il n'y a pas de développement sans paix et estime que la consolidation de la paix, l'édification de l'État et la protection de l'environnement sont les fondements d'un développement durable.

110. L'un des principaux défis auquel le pays est confronté, en plus de plusieurs déficits résultant de son manque de ressources humaines qualifiées et de sa vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, est sa forte dépendance à l'égard des recettes pétrolières, qui irriguent près de 90 % de son économie. L'aide publique au développement accordée au pays a sensiblement baissé depuis 2012 et représente aujourd'hui environ 5,8 % du revenu national brut. Cette baisse exige une utilisation plus efficace et stratégique des recettes actuelles et un renforcement et une diversification de l'activité économique afin qu'elle soit non plus fondée sur le pétrole mais sur l'agriculture, le tourisme, l'industrie manufacturière et d'autres entreprises du secteur privé. Des mesures sont prises en faveur d'un développement plus inclusif, à savoir la décentralisation du pouvoir budgétaire et sa délégation aux municipalités et l'élargissement de la portée des

services publics pour appuyer les programmes de développement rural et la création d'emplois.

111. Afin de réduire la dépendance à l'égard des recettes pétrolières et d'assurer la viabilité budgétaire, le Timor-Leste emprunte davantage à des conditions privilégiées pour financer les dépenses d'infrastructure nécessitant un investissement initial important. Les autorités s'emploient également à renforcer l'état de droit dans la législation nationale afin d'appuyer le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement.

112. L'éducation et la parité des sexes ont fait l'objet d'une attention prioritaire grâce à la mise en œuvre d'un plan stratégique dans le domaine de l'éducation. D'ici à 2030, le pays disposera donc d'une population active bien formée, compétente et productive à même de contribuer au développement économique, politique et social national. Le taux d'achèvement de la scolarité primaire a déjà augmenté et s'établit à 83 %, et l'indice de parité des sexes à 99 %, ce qui montre l'attachement de l'État non seulement à l'égard de la fréquentation scolaire et de l'achèvement des études mais aussi à l'égard de l'efficacité de l'enseignement. En outre, plus de 12 000 étudiants timorais font actuellement des études supérieures à l'étranger. D'autres initiatives ont été engagées dans le cadre du Programme 2030, notamment l'adoption d'une politique en faveur de l'égalité des sexes et de plusieurs mesures visant à encourager la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions, dont l'instauration d'un quota de 33 % de femmes sur les listes des partis politiques et de sièges réservés aux femmes au niveau des administrations locales.

113. Les autorités ont récemment élaboré une politique nationale en faveur des océans et bien avancé dans la réalisation de tous les engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14. Elles ont fait du tourisme une priorité dans le cadre de leur action de diversification de l'économie, tout en favori

114. Les cinq premières années du Programme 2030 seront essentielles au succès de celui-ci. La délégation timoraise appuie donc la proposition du Secrétaire général tendant à réformer le système des Nations Unies pour le développement en vue d'accroître la transparence, l'efficacité et l'efficience.

115. **M. Tamalgo** (Burkina Faso) considère qu'en adoptant le Programme 2030, la communauté internationale a réaffirmé l'engagement qui est le sien de satisfaire aux besoins de développement durable des

générations actuelles et futures. Le Burkina Faso a lancé plusieurs initiatives ayant pour objet d'intégrer les objectifs de développement durable dans ses politiques et plans nationaux de développement économique et social. Les signes de progrès dans des domaines clefs sont notamment : un taux de croissance économique moyen de 5,5 % sur la période 2006-2016; un déficit budgétaire moyen de 3,7 % pour la même période; le maintien de la dette publique à un niveau viable; l'amélioration du capital humain; l'adoption d'une loi sur l'allègement des procédures de partenariat public-privé; la mise en œuvre d'une politique nationale de l'environnement.

116. Toutefois, malgré ces avancées, des défis restent encore à relever, notamment en ce qui concerne : la promotion de formes de développement durables et inclusives conçues pour garantir un niveau élevé de productivité; l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé et à des sources d'énergie propres à un coût abordable; la gestion durable des ressources en eau; la préservation et la restauration d'écosystèmes terrestres durables; la mise en place des outils et instruments de planification requis pour une meilleure utilisation des terres à long terme.

117. La mise en œuvre du plan national de développement économique et social permettra d'asseoir le développement durable sur des bases solides dans le pays d'ici à 2020. Toutefois, le Burkina Faso aura besoin de l'appui technique et financier de ses partenaires de développement et d'autres acteurs internationaux pour réformer et moderniser ses structures institutionnelles et administratives, de développer son capital humain et parvenir ainsi à un développement véritablement inclusif.

118. **M. Fox-Drummond Gough** (Brésil) note que l'adoption du cadre mondial d'indicateurs est l'aboutissement de cinq années de négociations destinées à établir une feuille de route pour la mise en œuvre universelle du Programme 2030. La participation de 44 pays à des examens nationaux volontaires à l'occasion du Forum politique de haut niveau de 2017 est une preuve supplémentaire de l'engagement de la communauté internationale en faveur de ce programme. En effet, plus des deux tiers des États Membres de l'ONU ont maintenant présenté leurs stratégies et politiques nationales de développement durable.

119. Néanmoins, pour améliorer la pertinence de ses efforts en faveur des objectifs de développement durable, la Commission doit réorganiser et adapter ses travaux. Par exemple, alors que la réalisation de l'objectif 12, sur les modes de consommation et de

production durables, et de l'objectif 6, sur l'eau et l'assainissement, est indispensable pour en atteindre d'autres, aucun de ces deux objectifs ne figure actuellement parmi ses résolutions annuelles. Pour encourager le développement durable dans le monde entier, il faut aussi privilégier pour ces résolutions un libellé orienté vers l'action.

120. Le Brésil est prêt à analyser d'éventuels chevauchements, à condition que des possibilités suffisantes soient offertes de tenir des débats de fond concernant tous les domaines du Programme 2030. Cependant, les ressources limitées de la Commission ne doivent pas être utilisées pour réitérer ou réinterpréter de précédents accords.

121. **M. Chinyonga** (Zambie) rappelle que, malgré les progrès accomplis pour lutter contre la pauvreté absolue, 750 millions de personnes dans le monde vivent encore dans le dénuement. Pour remédier à cette situation, des décisions prospectives doivent être prises à tous les niveaux, en particulier dans les pays en développement, qui doivent intégrer les objectifs et cibles de développement durable dans leurs politiques nationales.

122. La Zambie a récemment lancé son septième plan national de développement, pour la période 2017-2021. L'approche multisectorielle du plan, conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, a pour objet de créer une économie diversifiée et résiliente aux fins de la croissance durable et de la transformation socioéconomique.

123. Félicitant le Secrétaire général pour son rapport sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (A/72/259), l'intervenant fait remarquer que son pays est exposé à plusieurs problèmes tels que la sécheresse, les inondations, les invasions de ravageurs, la grêle, les glissements de terrain et les épidémies qui touchent tant l'homme que l'animal. Le Gouvernement zambien a fait des progrès notables dans la mise en place d'un cadre institutionnel de prévention et de réduction des risques de catastrophe en alignant ses plateformes nationales et infranationales sur le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. La Zambie poursuivra ce processus en faisant sien comme prévu le Cadre de Sendai.

124. Si les changements climatiques touchent tous les pays, tant développés qu'en développement, ils risquent de compromettre l'ensemble des efforts menés par les pays pauvres pour relever leur niveau de vie. Il est donc impératif que des mécanismes de mise en œuvre de l'Accord de Paris soient établis à la vingt-

troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Outre le transfert de technologies adaptées, les pays en développement comptent sur un financement suffisant du Fonds vert pour le climat pour les aider à renforcer leurs capacités d'adaptation et à mettre en œuvre avec succès leurs contributions déterminées au niveau national.

125. La délégation zambienne salue l'engagement global en faveur de la neutralité en termes de dégradation des terres que représente le Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018-2030). Ce Cadre favorisera le rétablissement de la productivité de vastes étendues de terres dégradées et l'atténuation des effets de la sécheresse sur les populations vulnérables.

126. Enfin, le Gouvernement zambien a redoublé d'efforts pour garantir l'accès à des sources d'énergie renouvelables abordables, fiables et durables en prenant plusieurs initiatives pour développer l'énergie solaire et accélérer les investissements du secteur privé dans les petits et moyens projets consacrés aux énergies renouvelables.

127. **M. Gayito** (Éthiopie) souligne que l'Éthiopie est reconnaissante de l'occasion qui lui a été donnée de s'informer des pratiques des autres pays lors de la présentation de son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 et se tient prête à partager sa propre expérience avec ceux qui envisagent de présenter leurs examens en 2018.

128. L'aggravation des effets des changements climatiques représente une menace pour l'humanité, en particulier pour les pays vulnérables, où ces effets sont sans commune mesure. L'Éthiopie, pour sa part, a déjà intégré des stratégies de résilience climatique et de réduction des risques de catastrophe dans ses plans nationaux de développement durable, comme en témoigne le lancement récent d'un plan national d'adaptation sur 15 ans axé sur les secteurs les plus vulnérables. Les autorités ne ménageront pas leurs efforts pour mobiliser les ressources intérieures et extérieures nécessaires au financement du projet, dont le coût annuel s'élève à 6 milliards de dollars.

129. Les efforts nationaux de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et de prévention et gestion des catastrophes naturelles ne pourront aboutir qu'avec le soutien accru de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'Éthiopie salue la décision du Fonds vert pour le climat de financer à hauteur de 45 millions de dollars un projet de renforcement de la résilience des communautés les

plus vulnérables du pays, eu égard à l'impératif d'égalité des sexes. Cet appui stimulera de nouvelles actions nationales en faveur d'une économie diversifiée et résiliente et renforcera la détermination de l'Éthiopie à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

130. **M. Fandjinou** (Togo) considère que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est l'une des priorités les plus urgentes de la communauté internationale, compte tenu du principe généralement admis selon lequel le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Les objectifs de développement durable offrent désormais un cadre permettant de dépasser les blocages de l'approche en silos, qui a jusqu'à présent empêché l'intégration des trois piliers du développement. Le processus de réforme en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies contribuera à la réalisation de ces objectifs, en particulier l'élimination de la pauvreté, la lutte contre les changements climatiques et la création de sociétés pacifiques et inclusives.

131. Dans le cadre de ses efforts pour atteindre les objectifs de développement durable, le Togo a entrepris des réformes institutionnelles aux fins d'intégration de ces objectifs à ses stratégies et politiques nationales de développement. Par exemple, le Gouvernement a mené une campagne de croissance accélérée et de promotion de l'emploi pour la période 2013-2017, en s'appliquant à fournir aux communautés de base des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau potable, une éducation de qualité, les soins de santé et la formation professionnelle, en particulier pour les jeunes. Un fonds national de la finance inclusive a également été créé pour offrir des crédits adaptés aux jeunes, aux agriculteurs et à d'autres couches vulnérables de la population et leur permettre de sortir de la pauvreté.

132. En tant que pays pilote participant à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le Togo a eu l'honneur non seulement de présenter son examen national volontaire aux Forums politiques de haut niveau pour le développement durable en 2016 et 2017, mais encore de faire partie des pays qui se prêteront au même exercice au Forum de 2018.

133. Exhortant la communauté internationale à accroître sa coopération, l'intervenant demande aux partenaires de développement de donner la priorité aux populations les plus vulnérables du monde et de mettre

sur pied sans délai des programmes audacieux pour éliminer l'extrême pauvreté.

134. **M. Dzonzi** (Malawi) constate que les changements climatiques sont bien réels et que l'on doit agir immédiatement pour lutter contre leurs conséquences, qui nous touchent tous indifféremment. Les phénomènes El Niño et La Niña ont déjà eu des effets néfastes sur l'économie du Malawi et d'autres pays de la région, dont ont pâti notamment la production agricole et, par voie de conséquence, l'agro-industrie.

135. Le Gouvernement malawite est en train d'élaborer une nouvelle stratégie pour la croissance et le développement dans laquelle seront intégrés les principaux objectifs en matière de résilience et de réduction des risques de catastrophe, sur la base du Cadre de Sendai. Par ailleurs, il est urgent de mettre en place des systèmes nationaux et régionaux d'alerte rapide et de disposer de données fiables et accessibles. En outre, on ne saurait trop insister sur l'importance de la coopération et des partenariats internationaux dans le renforcement d'une résilience durable et la garantie d'une réponse appropriée à la menace que représentent les changements climatiques.

136. Les effets à long terme des changements climatiques sur les migrations, la santé, les moyens de subsistance et le logement risquent de compromettre les plans de développement et d'entraver les progrès vers l'amélioration du niveau de vie des plus défavorisés. Les nouvelles stratégies de développement doivent donc être inclusives. La République du Malawi est résolue à inclure les femmes, les filles, les enfants, les personnes handicapées et tous les membres des communautés locales dans le processus de prise de décisions.

137. **M^{me} Elgarf** (Égypte) note que son pays a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre du Programme 2030 et a adopté à cet égard la stratégie de développement durable Egypt Vision 2030. Par ailleurs, les résultats du recensement national de 2017 faciliteront les actions menées par le pays pour favoriser le développement durable, conformément à ses priorités nationales. L'Égypte présentera son rapport volontaire national au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018.

138. L'Égypte organisera la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2018, qui contribuera à consolider les efforts mondiaux de sauvegarde de la biodiversité et à sensibiliser le public à l'importance de la protection de l'environnement. Elle souligne par ailleurs l'importance de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La lutte contre

les changements climatiques exige un effort international collectif fondé sur l'Accord de Paris et sur le principe de responsabilités communes mais différenciées.

139. La délégation égyptienne exhorte la communauté internationale à appuyer les mesures visant à combattre et à atténuer les effets de la désertification et de la dégradation des terres, en particulier en Afrique, et à appliquer toutes les dispositions de la Convention sur la lutte contre la désertification. La communauté internationale doit également encourager l'utilisation de sources d'énergie propres et renouvelables, de même que le transfert de technologies énergétiques novatrices aux pays en développement, de façon à les aider à atteindre leurs objectifs de développement durable.

140. Les États doivent renforcer les systèmes d'éducation, qui peuvent jouer un rôle capital dans les initiatives en faveur du développement durable, afin que chacun, notamment les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes vivant dans des conditions humanitaires difficiles, puisse avoir accès à une éducation de qualité. En outre, des mesures doivent être prises pour lutter contre la pauvreté, renforcer la résilience des États et donner les moyens notamment aux petits États insulaires en développement de prévoir et gérer les catastrophes naturelles et les situations d'urgence.

141. L'intervenante a appelé les États à former des partenariats mondiaux solides et à allouer des ressources financières suffisantes et prévisibles aux pays en développement qui s'efforcent de réaliser les objectifs de développement durable et de promouvoir la prospérité.

142. **M. Abuzed** (Libye) juge impératif de coordonner l'action de développement si l'on veut mettre en pratique les engagements pris aux termes du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Libye insiste sur le droit de tous les peuples au développement et appelle les États à intégrer les trois dimensions du développement durable à leurs plans nationaux selon le principe de responsabilités communes mais différenciées. Pour assurer le développement durable et éliminer la pauvreté, il est essentiel que les États s'emploient en particulier à réduire le chômage et à fournir des services de santé et d'éducation de qualité à leurs populations.

143. **M. Abuzed** (Libye) juge impératif de coordonner l'action de développement si l'on veut mettre en pratique les engagements pris aux termes du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Libye insiste sur le droit de tous les peuples

au développement et appelle les États à intégrer les trois dimensions du développement durable à leurs plans nationaux selon le principe de responsabilités communes mais différenciées. Pour assurer le développement durable et éliminer la pauvreté, il est essentiel que les États s'emploient en particulier à réduire le chômage et à fournir des services de santé et d'éducation de qualité à leurs populations.

144. La fuite des capitaux des pays en développement tant vers les pays développés que vers les paradis fiscaux ralentit le développement. Il est grand temps que les États appliquent la Convention des Nations Unies contre la corruption et créent des mécanismes de recouvrement des actifs pillés, ce qui, dans le cas de la Libye, dégagerait de précieuses ressources pour financer la reconstruction du pays et les initiatives de développement durable.

145. **M. Abdullah** (Nigéria) rappelle que le Programme 2030 a été adopté par la communauté internationale il y a maintenant deux ans. Citant les propos du boxeur Mohammed Ali, qui conseillait de faire que chaque jour compte plutôt que de compter les jours, il se demande si la Commission s'emploie vraiment à ce que chaque jour de son action en faveur du développement durable soit vraiment un jour de gagné. Il s'interroge également sur ce qui distingue les objectifs de développement durable des objectifs du Millénaire pour le développement, les deux séries d'objectifs étant aussi ambitieuses et ayant l'une comme l'autre pour finalité l'élimination de la pauvreté et l'amélioration du bien-être humain, tout en reconnaissant les besoins particuliers de l'Afrique en tant que région la plus pauvre du monde.

146. Si la mise en œuvre du Programme 2030 reste aussi lente, l'Afrique a peu de chances d'atteindre ses objectifs. Pour sa part, le Nigéria est résolu à mettre en œuvre le Programme, comme en témoigne la présentation de son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau de 2017. Il n'en demeure pas moins que la communauté internationale doit intensifier ses efforts et mobiliser davantage de ressources en partenariat avec les pays africains.

147. Comptant près de la moitié des 800 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde et n'ayant accès ni à l'eau potable ni à des installations d'assainissement de base, l'Afrique rencontre des difficultés majeures sur la voie du développement durable. Pour que le continent progresse, ne serait-ce qu'un peu, dans la fourniture de services d'enseignement primaire et secondaire, la promotion de l'égalité des sexes et la réduction de la mortalité maternelle, il faut que les États adoptent de

nouvelles approches, notamment en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

148. Les courants financiers illicites provenant du continent auraient causé la perte de plus de mille milliards de dollars ces 50 dernières années, soit l'équivalent de l'aide publique au développement reçue sur la même période. Une comptabilité fiable étant quasiment impossible en raison du manque de données et de transparence, associé notamment à la prédominance de la corruption, de la traite des personnes et du trafic d'armes à feu et de stupéfiants, les pertes actuelles, estimées à 50 milliards de dollars par an, sont probablement sous-estimées. La communauté internationale doit donc coopérer dans la lutte contre les courants financiers illicites : il est impératif de combattre la circulation transfrontalière des biens issus de la corruption ou d'activités criminelles et de punir la fraude fiscale, la manipulation des prix de transfert et des transactions, l'abus de pouvoir des autorités, la traite et l'exploitation minière illégale. En outre, les facilitateurs des courants financiers illicites et leurs intermédiaires doivent être amenés à répondre de leurs actes et les mesures qui s'imposent pour renforcer le recouvrement et la restitution des biens doivent être prises par la communauté internationale, en tant que partie intégrante de l'aide apportée à l'Afrique pour réaliser les objectifs de développement durable.

149. L'Organisation des Nations Unies doit contribuer à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement durable en Afrique, reposant sur un système financier et commercial ouvert, réglementé et non discriminatoire. Dans ce contexte, il convient de prendre en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés et leur permettre d'accéder à moindre coût aux avantages des nouvelles technologies.

150. De même, sans coopération, le Nigéria et d'autres nations africaines auront du mal à répondre aux enjeux que représentent les changements climatiques. Si le Nigéria a pu mettre en place des stratégies nationales en faveur de l'alerte rapide et de la réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai, la plupart des pays en développement n'ont pas les moyens de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets. Il est donc essentiel que les pays développés honorent leurs engagements et versent collectivement 100 milliards de dollars annuellement au Fonds vert pour le climat d'ici à 2020. Par ailleurs, le Nigéria attend avec impatience les prochaines délibérations sur la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, initiative qui vise à lutter contre la désertification et la sécheresse

dans les villes frontalières du nord-ouest et du nord-est nigérian.

151. **M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) estime que si le Programme 2030 a sans doute une portée plus large que tous les accords de développement durable qui l'ont précédé, il incorpore clairement de nombreux concepts déjà bien connus. Mais un développement inclusif, durable et porteur de transformation nécessite davantage de volonté politique, en particulier de la part des pays développés. En outre, il est impératif que les stratégies d'élimination de la pauvreté respectent le droit des États à l'autodétermination, leur souveraineté permanente sur leurs propres ressources étant un facteur fondamental de la promotion du développement socioéconomique.

152. La baisse des cours du pétrole a entraîné des déséquilibres macroéconomiques en raison de la contraction des recettes d'exportation de pétrole brut, situation qu'ont aggravée les récentes mesures coercitives imposées par les États-Unis pour asphyxier l'économie vénézuélienne. Cependant, ces obstacles n'entament pas la pleine détermination des autorités à promouvoir le bien-être des citoyens en se conformant aux paramètres fixés par le Programme 2030. Le Venezuela a alloué 73 % du budget national de développement aux politiques d'inclusion sociale donnant la priorité à la solidarité, la justice, l'équité, la promotion des droits de l'homme et la participation civique.

153. Les changements climatiques posent un problème majeur et touchent plus durement les pays en développement. En tant que pays en développement présentant un profil géographique très contrasté, le Venezuela attache une grande importance à l'Accord de Paris. Dans ce contexte, les pays développés doivent mobiliser davantage de nouvelles ressources financières, et ce de manière plus prévisible.

154. Enfin, pour instaurer un nouveau modèle de développement fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, les intérêts communs et la collaboration et la solidarité entre les nations, des mesures doivent être prises pour transformer le fonctionnement du système économique mondial, éliminer l'injustice et l'irrationalité des marchés et modifier en profondeur les institutions financières et commerciales internationales.

155. **M. Parajuli** (Népal) indique que le Népal, qui a présenté ses stratégies et politiques nationales de développement durable au Forum politique de haut niveau de 2017, a résolument aligné ses plans de développement nationaux avec les objectifs et les cibles de développement durable.

156. Les changements climatiques non seulement aggravent les problèmes existants, mais augmentent aussi le coût du développement pour tous les groupes de pays en situation particulière. En tant que pays moins avancé sans littoral, le Népal se heurte à des difficultés spécifiques pour mettre en œuvre le Programme 2030. La délégation népalaise exhorte donc les parties intéressées à étudier les moyens de tirer parti des complémentarités et des liens entre les objectifs, notamment dans le cas des nations insulaires et montagneuses. Le Népal a lui-même avancé l'idée d'élaborer une matrice permettant de suivre les progrès et de mettre ces liens à profit pour améliorer l'efficacité des mécanismes de suivi et d'examen.

157. Concernant la réduction des risques de catastrophe, il faut mettre en place un partenariat plus solide pour renforcer la résilience et les capacités. À cette fin, le Cadre de Sendai doit être mis en œuvre de manière efficace et équilibrée, conjointement avec le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, selon qu'il conviendra.

158. Soulignant l'importance des énergies propres et renouvelables, l'intervenant fait observer que le Népal est disposé à tirer parti du vaste potentiel hydroélectrique du pays dans l'intérêt de l'ensemble de la région de l'Asie du Sud.

159. **M^{me} Eddaou** (Maroc) dit que le Programme 2030 marque une volonté collective d'éliminer la pauvreté, la famine et la malnutrition, grâce au partage des avantages générés par le commerce multilatéral avec le monde en développement, dont bénéficieront en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. L'ensemble des parties prenantes ont conscience des principaux défis que sont l'atténuation des changements climatiques, la lutte contre la désertification, la préservation de la diversité biologique et l'amélioration de la préparation aux risques de catastrophe. Dans ce contexte, le Maroc travaille activement à la promotion des énergies renouvelables, de l'agriculture verte et du tourisme durable, et appuiera tous les efforts visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris.

160. Grâce à un large processus de consultations multipartites associant le secteur privé et la société civile, le Maroc a adopté une stratégie nationale de développement durable, qui servira d'outil pour mener le pays vers une économie verte et inclusive.

161. Le Royaume du Maroc a démontré son attachement à la réalisation du développement durable en mobilisant un nombre sans précédent de participants du secteur privé à l'occasion de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Marrakech en novembre 2016. À cet égard, et en collaboration avec la Confédération générale des entreprises du Maroc, le Royaume a lancé une stratégie climatique du secteur privé visant à renforcer les compétences en misant sur le capital humain. De même, un des objectifs des programmes de réformes économiques et sociales du pays est de faire en sorte que la production d'énergies renouvelables représente 52 % de la production totale d'électricité d'ici à 2030.

162. Le tourisme durable est également un objectif important de développement pour son pays. Le Gouvernement a mis en place un programme intitulé « Vision 2020 » qui vise à faire du Maroc l'une des 20 plus grandes destinations mondiales d'ici à 2020, et engendrerait la création de 470 000 emplois dans l'industrie du tourisme.

163. Dans le contexte global de la réalisation des objectifs de développement durable, le Maroc continuera de promouvoir des politiques qui appuient activement les pays les plus vulnérables face au réchauffement climatique, en particulier les pays africains et les petits États insulaires en développement.

La séance est levée à 18 heures.